M. Lepipt demande pourquoi les employés auxiliaires ne toucheraient que 1,200 francs. Il dit que la ville doit montrer l'exemple aux patrons et demande de fixer à 1,350 francs le chiffre des appointements des nouveaux employés.

M. Salembien, tout en regrettant le vote du Conseil municipal à propos de l'exercice dit qu'il votera les crédits demandés par l'Administration, dont elle aura besoin pour organiser le service. Cependant, il voudrait fixer à trois le nombre des employés à mettre à chaque brasserie. Il ne faut pas dit il que les brasseurs puissent sortir des bières la nuit.

M. Lecomte lui fait remarquer qu'il existe un règlement d'octroi qui défend aux brasseurs de sortir des bières à certaines heures. A son avis, deux employés par brasserie suffisent. Il ne faut pas, dit-il, faire de dépenses inutiles.

Mais c'est là précisément ce que cherche M. Salembien. Il craint le résultat de l'exercice. Il voudrait que la ville fît des frais considérables afin de n'avoir pas à subir l'année prochaine trop de critiques. Ses paroles cachent difficilement ses secrètes appréhensions.

M. Henri Lorisan dit qu'à son avis la première année ne donnera pas de bénéfices. Déjà, dit-il, les brasseurs ont pris leurs précautions et les caves de leurs clients sont déjà remplies.

Une discussion s'engage ensuite entre plusieurs conseillers. Les uns, dont M. Barbarie, voudraient immédiatement titulariser les nouveaux employés. Les autres, comme M. Muller, voudraient le contraire.

M. Dron profite de la circonstance pour prononcer un discours sur la question des octrois. Il trouve que les socialistes sont illégiques en réclamant d'une part d'après leur programme la suppression des octrois et en ne faisant d'autre part l'exercice. Cela n'empêche nullement M. Dron de chercher immédiatement ensuite à justifier la différence de ses votes de la Chambre et de son attitude à Tourcoing. Il critique chez les uns ce qu'il avoue être obligé de faire lui-même !

Nous reviendrons bientôt sur le discours de M. Dron et nous montrerons qui les socialistes ou des opportunistes sont logiques avec eux-mêmes et défendent le mieux les intérêts de la masse dans cette question des octrois.

Après quelque discussion, on vote sur la question de savoir si les employés seront immédiatement titulaires ou s'ils seront pris à titre d'auxiliaires.

Par 12 voix contre 3 et quelques abstentions, le Conseil décide de nommer les nouveaux employés à titre définitif.

M. Salembien revient sur sa proposition de tout à l'heure. Il demande d'augmenter le nombre des employés tel qu'il est fixé par l'administration. Le monsieur veut à tout prix occasionner des dépenses à la ville. Il craint évidemment qu'il y ait des bénéfices pour la ville.

M. Salembien exige que l'on vote sur sa proposition et M. le maire se rend à son désir, et Salembien, des bières - Salembien, le rapporteur de l'abonnement lève seul la main. On rit.

Puis le Conseil adopte le rapport de l'administration.

***

Après une déclaration de M. le Maire à propos de la réorganisation du service des travaux économiques, le conseil homologue divers procès verbaux de réception de travaux et a opté le procès verbal de la séance, en ce qui concerne la partie ayant trait à l'exercice des brasseurs.

***

On croit la séance terminée, quand M. Dron demande la parole.

Il est à croire que M. Dron va faire d'importantes déclarations. Du moins, commence-t-il par dire que les questions dont il tient à saisir le conseil municipal sont des plus graves.

Elles sont graves en effet mais M. Dron semble ne pas se douter qu'elles n'ont rien de nouveau. Il s'agit d'abus commis par les petites sœurs du bureau de bienfaisance. Ces saintes filles consacrent leur temps à faire de la propagande politique. Elles réservent leurs faveurs pour ceux qui mettent leurs enfants aux écoles des frères, etc. D'autre part des bons ont été distribués portant le nom du donateur M. Albert Masurel, à Tourcoing les Tranches.

En terminant M. Dron dépose une motion tendant à blâmer les abus dont il s'agit et à inviter l'administration du bureau de bienfaisance à supprimer à son budget le crédit inscrit pour le traitement des sœurs. Ce crédit servirait à la création d'un second poste d'inspecteur civil.

M. le maire, M. Théry-Rasson et M. Destombes estiment qu'il serait bon, avant de prendre cette détermination de faire procéder à une enquête par les soins de l'administration du bureau de bienfaisance. Ils croient qu'il ne s'agit que d'un cas isolé et qui ne se reproduira plus.

M. Barbarie rappelle au conseil son vœu de l'année dernière tendant à la laïcisation du bureau de bienfaisance. Il y a longtemps, dit il, que cette mesure s'impose. C'est le seul moyen de faire cesser les abus et c'est aussi beaucoup plus simple.

M. Barbarie aurait pu ajouter que M. Dron s'il l'avait voulu, eut pu depuis longtemps s'éviter et éviter pour les autres, les ennuis dont les petites sœurs sont cause. Il a fallu, en effet, qu'elles fassent de la propagande pour son concurrent aux élections prochaines avant de faire sortir M. Dron de la bienveillante réserve qu'il a toujours observée envers les sœurs. Et puis maintenant, la laïcisation serait bien difficile avec un préfet comme M. Laurencceau. M. Dron le sait bien d'ailleurs. Aussi, ses protestations viennent-elles un peu tard, trop tard. Mais les élections approchent, cela se sent...

Répondant à M. Barbarie, M. Dron lui dit que le conseil n'a pas pouvoir pour laïciser.

On le sait bien, parbleu ! Mais Vel Durand avait ce pouvoir et il l'aurait fait sans aucun doute, si M. Dron en avait seulement manifesté le désir. Ah, nous n'oublions pas aujourd'hui des calottins à l'administration du bureau de bienfaisance !

Puis la motion de M. Dron peut avoir les mêmes suites que la proposition de M. Barbarie. Si les Pilp du bureau refusent de rayer le crédit pour les sœurs, qu'arrivera-t-il ? Le conseil municipal refusera de les voter, et après ?

Ne pouvait-on pas tout aussi bien refuser les crédits quand M. Barbarie en fit la proposition, l'année dernière ? Le résultat eut été exactement le même.

La vérité, c'est que la question a été simplement retardée d'un an de par la faute de M. Dron qui, prévenu cependant, eut la prudence de ne pas assister à la réunion dans laquelle la proposition de M. Barbarie devait être discutée l'année dernière. Il est vrai que les élections n'étaient pas aussi proches et que les sœurs nous aussi coupables qu'aujourd'hui envers les malheureux n'avaient pas encore fait de la propagande en faveur du concurrent de M. Dron. Il a fallu cela pour que M. Dron intervienne...

En fin de compte, la motion de M. Dron, mise aux voix, est adoptée. Nous verrons bien s'il y a là autre chose qu'une simple comédie.

G. D.

Les Trieurs de l'usine Pollet

Les trieurs de l'usine Pollet, rue de Dunkerque, n'ont point repris le travail dans la journée d'hier.

Quant aux femmes qui ont été embauchées par M. Pollet, elles continuent le travail. Toutes sont logées à la maison des petites sœurs, rue de la Cloche, au « Grand logement », comme disent les trieurs.

On nous assurait hier que c'est par l'intermédiaire des petites sœurs que les femmes ont été appelées de Dorignies à Tourcoing où elles sont venues faire concurrence aux hommes du triage.

Des petites sœurs « entremetteuses et logeuses ! » il manquait encore cette catégorie de sœurs à Tourcoing !

Accident d'usine

A l'usine Ch. Six, rue du Château, le nommé Jean Lecomte, 15 ans, bâcleur, demeurant rue de Verdun, a eu le pied droit profondément brulé par de l'eau bouillante.

Le docteur Vanneufville a donné des soins.

L'incapacité de travail sera de 4 semaines environ.

Un train qui déraille

Un train de marchandises, venant de Lannoy a déraillé hier, vers trois heures, auprès la barrière du Tilleul.

Le train s'était engagé sur les raccordements de la voie de manœuvres. La machine est sortie des rails ainsi que plusieurs wagons.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes, mais les dégâts matériels sont assez importants.

Ducasse à pierrots

Ducasse à pierrots aujourd'hui, chez le citoyen Emile Lampe, rue des Phalempins.

LILLE

PARTI OUVRIER. --- SECTION LILLOISE

Commission administrative

Réunion des délégués aujourd'hui, jeudi 9 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21.

LE DRAME AU COUTEAU

Crime ou suicide

Y a-t-il eu crime ou suicide ?

C'est ce que l'on ne peut encore savoir. L'autopsie, pratiquée hier soir à six heures par M. le docteur Castiaux, médecin légiste en présence de M. Delalé, juge d'instruction, n'ayant pu établir si la mort de Mourage devait être attribuée à un suicide ou à un homicide.

L'honorable praticien a constaté que les blessures relevées sur le front et la joue du mort avaient été produites par la chute du corps sur le bord du poêle ou un autre corps dur.

Le coup de couteau qui a déterminé la mort a atteint la partie gauche du thorax. La pointe de l'arme avait passé entre la 6e et la 7e côte et était entrée dans le cœur. La mort a dû être instantanée.

Cependant, comme la section était parallèle à l'axe du cœur, la victime a encore pu prononcer quelques mots après avoir été frappée, ce qui corroborerait le dire de la femme Olieslager.

Rien de particulier n'a été trouvé dans l'estomac ni dans le cerveau.

Les conclusions du médecin légiste sont qu'il est impossible de savoir si la mort est le résultat d'un suicide ou d'un crime.

Ni la blouse, ni la chemise de la victime n'ont été perforées par le couteau, et la chemise était cependant attachée par le bouton au col. Seul, le maillot que la victime portait sur la peau a été troué par le couteau.

Il faut donc conclure que Mourage a dû écarter ses vêtements pour se frapper.

Ou bien par suite de la lutte, la chemise est elle restée beante et Vignez a-t-il frappé à ce moment, son rival d'un coup de couteau.

Il est difficile de se prononcer dès à présent. Reste à M. Delalé, juge d'instruction chargé de cette affaire, de rechercher la vérité.

L'enquête

M. Delalé, accompagné de M. du Bousquet de Florian, substitut, et assisté de M. Doré, greffier, s'est transporté hier matin rue de Juliers, à l'estaminet du Roi des Belges.

Le magistrat instructeur a procédé d'abord à un constat des lieux.

La salle du cabaret et la cuisine où le cadavre a été trouvé, étaient restées dans le même état, c'est à dire dans le plus grand désordre.

Après avoir dressé son procès verbal de constat, M. Delalé s'est fait amener Vignez et Marie Olieslager, qu'il a longuement interrogés, sans pouvoir obtenir d'autres renseignements que ceux que nous avons déjà donnés.

Confrontations

A 10 heures 1/2, le parquet se rendait à la Faculté de médecine où le corps de Mourage avait été transporté. Les deux inculpés, sous escorte d'agents y étaient conduits en voiture, peu de temps après.

Vignez, mis en présence de la victime, n'a laissé paraître aucune émotion.

Quant à Marie Olieslager, elle s'est mise à pleurer en disant : « Ah ! mon pauvre homme, je l'aimais tant ! »

M. Delalé ordonna ensuite de conduire Vignez et Marie Olieslager à la maison d'arrêt où ils ont été mis sous mandat de dépôt.

Tous deux seront interrogés de nouveau, ce matin, par M. Delalé, et s'ils n'avouent pas, il semble bien impossible de pouvoir les retenir en raison du résultat de l'autopsie.

Du reste, l'état des vêtements de la victime — la blouse et la chemise n'ayant pas été percées — permet d'admettre la vraisemblance d'un suicide.

Institut Pasteur

M. Cuvaye, sénateur et maire de la ville de Bergues, est venu le 8 décembre, remettre entre les mains de M. le docteur Calmette, pour être versée dans la caisse de l'Institut, la somme de deux mille six cent vingt et un francs dix centimes, produit d'une collecte effectuée à Bergues et à laquelle ont contribué la municipalité et les habitants de cette ville.

L'Institut Pasteur de Lille adresse aux généreux donateurs l'expression de ses très vifs remerciements.

Funérailles du citoyen Bossu

Hier à 3 heures, eut eu lieu les funérailles civiles du regretté citoyen Eugène Bossu, ancien percepteur du comté Saint Michel, décédé à l'âge de trente ans, succombant à une terrible maladie contractée pendant son travail.

Une nombreuse affluence suivait le convoi au tête duquel marchaient des camarades portant deux magnifiques couronnes, dont l'une était offerte par le comité St Michel.

Au cimetière du Sud, le citoyen Eugène Ghesquière, secrétaire de la section lilloise, a prononcé un émouvant discours dans lequel il a retracé la vie laborieuse et militante de ce jeune et regretté citoyen.

L'assistance a ensuite retiré profondément émue.

Arbre de Noël

Les listes des enfants indigents envoyées par toutes les écoles de Lille atteignent un total de 8,827 enfants. Si considérable que soit ce nombre de petits malheureux, le comité a décidé de ne faire aucune élimination et de les convier tous à la distribution des quatre dons offerts par lui : un vêtement, un jouet, une coquille et une orange.

Aucun local — même l'Hippodrome, n'étant assez vaste pour contenir cette foule, il a été décidé qu'afin d'éviter les longues stations imposées aux enfants, les écoles seraient convoquées à des heures différentes, mais de façon à organiser un défilé ininterrompu devant les tables de distribution.

La cérémonie aura lieu au Palais Rameau, la veille de Noël pour permettre aux petits pauvres d'admirer la merveilleuse décoration du grand hall.

Echo des grandes manœuvres

On se souvient que dans les premiers jours de septembre, notre compatriote, M. Pichon, demeurant rue du Buisson à Saint-Maurice, fut victime d'un accident aux grandes manœuvres, pendant qu'il remplissait sa période d'exercices de 28 jours.

M. Pichon fut conduit à l'hôpital de Péronne, où il dût subir l'amputation du pied.

Notre concitoyen quittera l'hôpital de Péronne aujourd'hui pour rentrer à Lille. Le ministère de la guerre lui assure une pension annuelle, en raison de la perte de son pied.

Conservatoire de musique

L'examen d'admission pour la classe de diction et de déclamation aura lieu le 27 décembre prochain.

Les candidats devront connaître trois morceaux : vers ou prose.

Le jury conservera le droit de choisir lui même le morceau d'exécution parmi les trois morceaux appris par le candidat.

L'inscription des candidats se fera au Conservatoire du 20 au 25 décembre.

Le Souvenir français

17e liste de souscription pour le monument à élever dans le cimetière du Sud à la mémoire des enfants de Lille morts pour la patrie :

Concert organisé par la Société amicale des anciens sous officiers, caporaux et brigadiers de l'arrondissement de Lille : 582 fr. 15. — Anonyme 2,00. — Anonyme 10,00. — Gustave Crepin 1,00. — Une société de vingt du canton centre, reliquat de la liquidation 15,15.

Total de la 17e liste 548 fr. — Liste précédentes 144,38. — Total général : 14986 fr. 30 c.

Commission de la Bibliothèque

Par arrêté ministériel, sont nommés membres du comité d'inspection et d'achats de la bibliothèque communale de Lille :

MM. G. Danchin avocat ; Ovigneur, conseiller général ; Houbron, homme de lettres ; Rigaut, industriel ; Flammermont, professeur à la Faculté des lettres ; Delierre, adjoint au maire ; Pollet professeur à la Faculté de médecine ; Pinot architecte départemental ; G. Delebarre industriel ; A. Contamine, architecte ; Bienvenux, ingénieur des ponts et chaussées ; Houtry, sculpteur, directeur de l'école des Beaux-Arts.

Accidents

M. Charles Naudin, âgé de 60 ans, peintre, occupé à peindre sa chambre, rue Adolphe Wercquin, 34, est tombé de l'échelle sur laquelle il était monté et s'est fracturé plusieurs côtes.

M. le docteur Bécour, mandé, lui a donné les premiers soins et a ordonné d'urgence le transport du blessé à l'hôpital Saint Sauveur. Son état est assez grave.

— Vers 3 heures 1/2 du soir, rue Nationale, à hauteur de la rue de Pas, M. J. B. Pluquet, âgé de 57 ans, employé à la compagnie des tramways, demeurant rue du Long Pot, 7, est tombé de la plate forme du car où il était monté et s'est fait une blessure à la tête qui a nécessité son transport à l'hôpital Saint Sauveur. Son état n'inspire, néanmoins, aucune inquiétude.

Faculté des Lettres

Aujourd'hui jeudi, de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4 du matin, conférence ouverte de M. Couvreur, salle G. : Explication improvisée (Extraits de Platon, publiés par Dalmeyda, Hachette).

— Aujourd'hui jeudi, à 3 h. 1/2 du soir, à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier de Châtillon, cours de géographie de M. Ardaillon professeur : « La Méditerranée et les mers qui en dépendent ; les pays méditerranéens de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. »

La conférence est publique.

— Aujourd'hui jeudi, à 5 heures 1/2 du soir, à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier de Châtillon, cours supérieur de russe (semestre d'hiver de Monsieur le professeur Haumant. — Explication de la première partie de : Guerre et Paix, de Tolstoï.

MENUS FAITS

Arrestations. — Pour avoir brisé des vitres à l'estaminet Deman, boulevard Victor Hugo, 133, les nommés Florian Verrecke, 24 ans, maçon, et Paul Basin 32 ans, tourneur en fer, ont été arrêtés et déférés au parquet, sous l'inculpation de bris de clôture.

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée s'est déclaré avant hier soir, vers 4 heures, chez M. le pasteur Ollier, rue Jeanne d'Arc.

Les dégâts sont peu importants.

Tirage au sort

L'inscription des jeunes gens qui doivent tirer au sort, l'an prochain, bat son plein.

A cet effet, les employés des mairies ont reçu des ordres spéciaux, en vue d'établir une statistique par commune, celle des teigneux ! c'est le mot employé pour désigner toutes les affections des cheveux — mais parmi celles ci une surtout, paraît se généraliser avec des progrès inquiétants : c'est la *pelade* ! (chûte des cheveux *barbe etc.*, par plaques et complètement que l'on constate également chez les deux sexes et à tous âges.

C'est à ce point que partout on voit des spécialistes s'attacher à ne soigner que cette affection.

Parmi ceux-ci, nous citerons le plus connu : « le professeur A. Donnet, 1 bis, rue Montmartre, Paris, » dont la méthode simple, facile à employer et peu coûteuse, réussit chaque fois. Sur demande : le professeur A. Donnet, envoie « franco » sa notice explicative contre la pelade et toutes les affections du cuir chevelu et de la barbe.

Conseil du Docteur

Toutes les maladies des bronches et des poumons, qui sont accompagnées d'oppression et d'essoufflement sont améliorées et guéries par l'usage de la poudre Louis Legras. Cette merveilleuse poudre qui a valu à son auteur une récompense de 15,000 francs, calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe de suffocation, d'emphysème, de toux, de vieilles bronchites. M. Louis Legras, ex-interne des hôpitaux, expédie franco une boîte de cette poudre contre 2 fr. 10 adressés, 139, boulevard Magenta, à Paris.

AFFIRMATION

« Je tiens à vous affirmer par cette lettre la reconnaissance que je vous dois pour le résultat que j'ai obtenu en prenant vos **Dragées de santé Dubus**. Les maigreurs que j'éprouvais ont complètement disparu et mes digestions, autrefois très difficiles, ont repris leur cours normal.

» Je vous autorise à publier ma lettre, estimant que cette attestation engagera les personnes souffrantes à user de vos Dragées vraiment souveraines.

» Veuve MILHET, à Magny (Seine et Oise). »

Les Dragées sont à la portée de toutes les bourses, puisque la boîte, qui contient 120 Dragées ne coûte que **1 fr. 50**, dans toutes les pharmacies.

Dépôt : Pharmacie Spéciale du Nord, rue des Arts, 7, Lille.

Envoi franco, contre mandat-poste de **1 fr. 60**.

Sans changer jamais

— Pendant tout le printemps, puis durant tout l'été,

Je me lave au *Congo*, le savon tant vanté.

— Oui, mais que faites-vous quand arrive l'automne ?

— Alors comme en hiver, le *Congo* me savonne.

Le Broca, au parfumeur Victor Vaissier.

Robes : GALLERIES LILLOISES.

MÉDAILLES D'HONNEUR AUX CANTONNIERS

Les médailles d'honneur sont décernées aux agents inférieurs et aux cantonniers dont les noms suivent, à raison de leurs bons et anciens services :

Nord. — Service maritime : M. J. B. Denize, ancien gardien de phare, 44 ans de services.

Service de la navigation entre la Belgique et Paris : MM. Gustave Montigny, ancien chef cantonnier, 31 ans de services ; Gaspard Wattiez, ouvrier dragueur, 54 ans de services.

Pas-de-Calais. — Service ordinaire : MM. Fleury Brunelot, cantonnier, 34 ans de services ; Pierre Cabot ancien cantonnier, 37 ans de services ; Jean Baptiste Coudé, chef cantonnier, 38 ans de services ; Jean Baptiste Foucart, ancien cantonnier, 35 ans de services.

LE NORD

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE PONT-DE-NIEPPE

du 12 décembre

CANDIDATS DU PARTI OUVRIER

Section du Bourg

Jean Baptiste VAMEL, débitant

Section du Pont

A. VANDERSCHOOTEN, tisseur.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOS. — *Parti ouvrier.* — Le Comité cantonal se réunira le dimanche 12 décembre à 4 heures très précises du soir, chez le citoyen Rochart, rue Carnot, 25, à Los. Les délégués de la commission électorale sont priés d'y assister. — Très urgent.

Ordre du jour : Elections législatives : 2e circonscription.

HOUPLINES. — *Parti ouvrier.* — Dimanche prochain 12 décembre, à 5 heures du soir réunion du groupe le Réveil Houplinois, à son siège habituel, au Bourg de la Grand Place.

Ordre du jour : Finances ; Nomination du trésorier, Communication importante.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Parti ouvrier.* — Les secrétaires des groupes sont priés de renvoyer les listes de souscription au jourd'hui jeudi 9 décembre, pour le banquet qui aura lieu dimanche prochain, à la Maison du Peuple, place St Amé, 1 bis.

Syndicats des travailleurs. — Un ouvrier boulanger, le nommé Luidez, travaillant pour le compte de son patron, s'est fait broyer quatre doigts dans les engrenages mécaniques.

Ce malheureux est père de deux enfants.

DOUAI. — *Un nouvel accident.* — Nous avons relaté, hier, l'accident dont a été victime, lundi matin, le nommé Flipo, demeurant à Frais Marais.

Le même jour, vers quatre heures de l'après midi, deux chariots se croisaient au passage à niveau du chemin de fer à Douai. Le sieur Morel, qui conduisait à lui un des deux chariots, fut pris entre les véhicules et écrasé.

Le malheureux est âgé de 70 ans et demeure à Auvry, a une côte brisée et une main brûlée. Le docteur Salle lui a prodigué les soins et a fait transporter le malheureux à son domicile.

L'état de Morel est désespéré.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN. — *Les funérailles de M. Derdeler.* — Les funérailles de la malheureuse victime de l'assassinat, commis samedi dernier, ont eu lieu au milieu d'une nombreuse affluence. Le deuil était conduit par le fils et le frère du défunt.

L'enquête continue activement et tout indique que cette affaire ne tardera pas à entrer dans une nouvelle phase. Dans l'intérêt de la justice, nous ne pouvons en dire plus aujourd'hui.

Rappelons cependant quelques propos que nous ont été rapportés au cours de notre enquête personnelle et auxquels nous avons fait allusion dans notre dernier numéro.

C'est d'une part, le propos tenu par un habitant d'Onnaing à un de nos concitoyens, N. H., et faisant entendre que M. Dereteler a été tué par un mineur qui l'avait surpris chez lui.

D'autre part, le propos rapporté par un autre Onnaingeois, M. D... qui déclare avoir entendu, samedi, vers 8 heures du soir, dans le tramway, une fillette de Fresnes parler de l'assassinat de M. Derdeler, dont le cadavre ne devait être retrouvé que le lendemain, dix neuf heures du matin.

Les bruits les plus contradictoires circulent donc au sujet de cet horrible crime. Notre correspondant nous enverra demain le résultat de l'enquête qu'il a faite.

ABSCON. — *Arrestation d'un parricide.* — On se rappelle qu'un cultivateur de cette commune, nommé Pédana, avait été trouvé assassiné et que nous avons dit qu'il y avait probablement là un drame de famille. Nous avions raison.

Le parquet de Valenciennes, après une longue et laborieuse enquête, qui n'a pris fin qu'à huit heures du soir, et après avoir entendu de nouveaux témoignages, a fait procéder à l'arrestation du fils de la victime, Fernand Pédana, 23 ans, sans profession, qui demeure avec ses parents. Fernand Pédana est manchot du bras gauche.

L'inculpé n'était pas chez lui, ni dans la commune d'Abscon. C'est chez sa maîtresse, dit-on, qui demeure à Féchain (arrondissement de Douai), que la gendarmerie d'Auberchicourt a procédé à son arrestation et que, par ses soins, il a été ramené à Abscon.

La gendarmerie a eu beaucoup de peine à empêcher la foule de lyncher le misérable.

SAINT AMAND. — *Parti ouvrier.* — Samedi 11 décembre, à 7 h. 1/2 du soir, au siège social, réunion du groupe Les Vétérans du Moulin des Loups.

— Le même jour, à 8 h., même lieu, réunion de la commission de contrôle.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAMBRAI. — *Le commandant de la 2e brigade d'infanterie.* — On nous annonce que ce poste serait confié au général d'Esclaibes, bien connu à Douai, d'où il est originaire, et à Valenciennes, où il fut lieutenant colonel au 127e.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

St VAAST LA HAUT. — *Bal de société.* — Le dimanche 12 décembre, à 7 h. 1/2 du soir, dans le brillant salon de M. Jules Canion, aura lieu le 2e grand bal de société.

Le prix d'entrée pour les jeunes gens de St Vaast seulement est fixé à 50 centimes. Les militaires en congé entreront gratuitement. Les personnes mariées ont également droit à leur entrée gratuite.

BOUSIES. — *Incendie.* — Un nouvel incendie vient d'éclater chez M. Bourdon, négociant en vins et spiritueux, causant de grands ravages.

Rappelons que c'est la deuxième fois que le feu éclate chez M. Bourdon, et que c'est par lui qu'a débuté la série des nombreux sinistres qu'on a eu à déplorer à Bousies. Le parquet d'Avesnes s'est rendu à Bousies pour y ouvrir une information.

PAS-DE-CALAIS

ÉLECTIONS MUNICIPALES D'AVION

du 12 décembre

La section du Parti ouvrier organise les réunions suivantes :

Jeudi, 9 décembre, à 7 heures précises du soir, chez le citoyen Sorriaux, cité n° 14 de Lievin.

Vendredi 10 décembre, à 7 heures précises du soir, assemblée générale de la section chez le citoyen Octave Lelcourt, à la Maison du Peuple.

Vu le travail qui incombe au secrétariat en ce moment il ne sera pas envoyé de convocations individuelles pour la réunion de la section de vendredi. Suivant décision prise, la réunion aura lieu à 7 h précises et les camarades sont priés d'être tous présents à l'heure.

Samedi 11 décembre, à 7 heures précises du soir, salle Hulot, grande conférence publique et contradictoire avec le concours des orateurs désignés, sur décision du Comité fédéral de la région du Nord.

Candidats du Parti Ouvrier

LEFEBVRE François, boulanger.
GUFFROY-WAITRELOT Joseph, débitant.
DEMAILLY Charles-Louis, débitant.
BRASSARD J.-B., marchand de poissons.
SORRIAUX Félonion, march. de volailles.
BACHY Désiré, mineur.
BOUTELLE Victor, menuisier.
DEBRUYNE Pierre-Joseph cordonnier.
DUBRULLE Flamant, débitant.
DUQUESNOY François mineur.
ROUZÉ Omer, frisseur.
LECOCQ Jean-Baptiste, mineur.
DESSE Henri, mineur.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

BILLY-MONTIGNY. — *Agapes capitalistes.* — On nous écrit de cette commune :

« Le banquet des capitalistes des mines de Courrières a été un vrai « gueuleton ». En dehors des notabilités de la mine, il y avait à table le marchand de pains à cacheter et le chef de gare. Ce dernier a paraît-il, été le bouffon et le glouton de la société. Pas un plat qu'il n'ait essuyé à fond, pas une bouteille qu'il n'ait vidée.

« Aussi dans la représentation de la Passion fallût-il que les deux larrons soutinssent le crucifié ivre qui portait sur l'oreille sa couronne d'épines. Les gros ventres tressautaient de rire, et les huées et les sifflets pleuvaient dru. C'était tordant et répugnant tout à la fois. Aussi Mme l'antiquité qui voulait baiser le front de son chérubin reçut elle en échange, dans un spasme désespéré de l'estomac de Jésus, une de ces expectorations divergne dont l'odeur ne rivalise guère avec l'opoponax. Elle était inondée, la pauvre vieille. Il fallut l'aide de toute l'équipe pour mettre au dodo, chérubin-pochard.

Enfin, à tout péché miséricorde ; dormez chef, mais ne buvez plus. »

LILLERS. — *Parti ouvrier.* — Les camarades de Lillers et des environs sont priés de se rendre à la réunion privée qui aura lieu le dimanche 12 décembre, à 4 heures du soir, salle Frohier Louis, cabaretier. Distribution des cartes et des règlements du Parti.

Une délégation d'Auchel et de Burbure assistera à cette réunion.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS. — *Un soldat blessé grièvement.* — Un sapeur du 3e génie, nommé Cordier, a été pris dans un engrenage et grièvement blessé. Le malheureux préparait une installation électrique, en vue du mariage de la fille du colonel Pesnel.

L'état du sapeur est désespéré.

Quand nous nous élevions dernièrement contre l'emploi des soldats au service particulier de leurs chefs, nous étions dans le vrai : le triste événement que nous relatons aujourd'hui le prouve bien.

Nous estimons que la responsabilité du colonel Pesnel se trouve engagée dans cette malheureuse affaire.

« Enrhumés ! Bronchiteux ! Asthmatiques ! voyez la page 4 blanche.

L'ANÉMIE

se guérit sûrement, promptement et vraiment par la **Bucnablime** (extrait concentré des plantes du Brésil), une des plus merveilleuses découvertes de ce siècle.

Rappelons en quelques mots ses principaux symptômes : Pâleur et même décoloration des tissus, faiblesse générale, palpitations, perte ou dépravation de l'appétit, troubles de la digestion, névralgies irrégularité des époques, hémorrhagies, enflure des jambes et de la figure, essoufflement, troubles intellectuels.

La **Bucnablime**, médicament végétal, absolument inoffensif, est cependant d'une efficacité telle qu'au bout de quelques jours on sent déjà une amélioration sensible et la guérison radicale est obtenue au bout de quelques semaines.

La maladie guérie ne revient plus et les forces se maintiennent par l'usage de la **Bucnablime**.

Des centaines d'attestations prouvent la supériorité et l'infaillibilité de cette méthode appliquée exclusivement et avec le plus grand succès à l'**Institut Médical Rationnel**, 19, rue de Clichy, à Paris, qui guérit avec le même succès par la série des **Bucnablime**, la goutte, le rhumatisme, le diabète, l'albuminurie, les bronchites et tuberculoses les dyspepsies, etc.

Consultation de 3 à 5 heures et par correspondance, 5 francs. Visites à domicile. — Brochure avec traitement contre bon poste de 1 franc.

Dr André DE MARCILHAC.

Prix du flacon de **Bucnablime**, n° 1, spécial pour l'anémie, 3 fr. 75. J. BOUILLOT et Cie, 13, rue Laffitte, Paris, et principales pharmacies.

Le dépuratif végétal de Chable

Spécialement employé contre les maladies de la peau (eczéma, acné, herpès prurigo) est présenté sous deux formes : 1° l'ESSENCE dont on prend 2 cuillers à soupe, par jour ; 2° le SIROP, moins concentré, dont on prend 3 ou 4 cuillers par jour. Ce dépuratif est expédié avec tous les conseils nécessaires, en écrivant directement au Dr Chable, 34, boulevard Haussmann, Paris. Dépôt nouveau.

MAUX DE JAMBES

VARICES — DÉMANGEAISONS — ULCÈRES — Guérison assurée PAR

DARTRES — PLAIES de toute nature — ECZÉMAS — Soulagement immédiat PAR

L'EAU PRÉCIEUSE

Préparation recommandée par un Grand nombre de Médecins

DES MILLIERS D'ATTESTATIONS DE GUÉRISON

Les demandes par Correspondance doivent être adressées : Pharmacie DEPENDLER, à ROUEN.

Se trouve dans les principales Pharmacies, de Boîte : 1 F. 60, 3 F.

Dépôt à Lille chez MM. Guermonprez et Guillemin, rue des Prêtres, à Roubaix chez M. G. Vasseur, N° 62, rue du Grand Chemin.

Bourse linière de Lille du 8 décembre. — Lins de pays. La fabrication est toujours très restreinte et s'écoule chaque semaine aux prix précédents.

Lins de Russie. — Les transactions sont de même importance que la semaine précédente et continuent à consister presque exclusivement en rouis sur terre à livrer. Prix sans changement pour les rouis à terre et plutôt faibles pour les rouis à l'eau.

Etoupes de peignage. — Toujours un petit courant d'affaires, sans modifications sensibles dans les prix.

Fils. — En fils mouillés, la vente reste calme, mais les tendances du marché ne sont plus mauvaises : on signale même quelques grosses affaires traitées avec des réductions de très minime importance sur les plus hauts prix. En fils secs, affaires également calmes et sans changement dans les prix.

Fils de jute. — Il se traite beaucoup d'affaires grâce aux bas prix des fils ; les fabricants traitent même des marchés de longue haleine avec facilité.

Toiles. — Les affaires paraissent vouloir sortir de l'état de marasme de la longue période qui vient de s'écouler.

Marché au blé de Lille du 8 décembre 1897. — (Cours commercial). La culture demande toujours 93 fr. l'hectolitre régé 80 kilos net pour les bons blés ; la meunerie n'achète pas beaucoup à ce prix.

En boulangerie, on tient les farines de 36 à 38 50. La vente y est très difficile.

Marché aux Bestiaux de Lille

du 8 décembre

Espèces	Amenés	Prix au kilo sur pied 1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs	229	0.90	0.80	0.70
Vaches	342	0.80	0.70	0.56
Taureaux	58	0.70	0.60	0.48
Veaux	382	1.10	0.95	0.80
Moutons	36	0.98	....	....
Porcs	2	....	....	....

PRIX DE REVIENT. DROITS D'OCTROI COMPRIS — *Viandes à l'Abattoir*	1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs	1.61	1.51	1.39
Vaches	1.51	1.41	1.11
Taureaux	1.41	1.31	1.01
Veaux	1.95	1.80	1.55
Moutons	1.95	....	....
Porcs	....	....	....

Marchés de Lille du 8 décembre

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 102 50 à 00 — En pain n° 1 (cote offic.), 101 50, n° 3 cote (cons.), ... à ...

Cuite 1er jet (cote offic.), 27,50 à 27 25 — 88° (cote cons.), ... à 00,00.

ALCOOLS — 3/6 fin disp., 42,75, offert ..., demandé.

BOURSE DE LILLE

du 8 décembre

VALEURS	Cours du jour.	On offre.	On demande
Aniche	.....	13400	13350
Anzin	.....	5500	5450
Bruay	.....	31000	30900
Bully	2720	2725	2720
Carvin	1000	1005	1000
Courrières	1850	1860	1830
Douchy	990	995	980
Dourges	13900	13900	13800
Escarpelle	650	650	640
Lens 100°	366	366	360
Lievin	.....	1450	1430
Marchiennes	.....	8400	8300
Ostricourt	458	460	450
Vicoigne	22000	22100	22000

Le Gérant, Paul MOREL.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*

28, rue de Fives, 28.